

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET  
MERCREDI 29 JANVIER 2020 - 19 heures**

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

**Présents** : Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI, Robert BIZET, Véronique PELAUD-MARTIN, Gerhard WINKLER, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ.

**Secrétaire de Séance** : Bernadette CRUZ

**Absents excusés** : Malvina RIPOLL

**Procuration** : Cédric GAVARD à Patrick BAU, Benoît FALCONNET à Jean-Marc BOUCHET, Nathalie ROSSIN à Marie-Pierre BIAGGINI.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Celui-ci est approuvé.

Madame Bernadette CRUZ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à retirer le premier point à l'ordre du jour.

### **DELIBERATIONS**

➤ **Ouverture d'un débit de boisson et fixation des tarifs**

Vu la décision en date 23 janvier 2020 portant création d'une régie de recettes,  
Considérant que la commune de Villy-le-Bouveret est propriétaire d'une licence IV et que la législation veut que la licence IV soit utilisée de manière régulière,  
Considérant que la licence a été utilisée pour la dernière fois en 2015,  
Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débit de boissons à la salle des fêtes – Cercle Rural le 1er et 2 février 2020 puis deux jours annuels en période estivale.  
Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs comme suit :

✓ **ALCOOLS**

- Kir (10 cl)	1.50 €
- Martini (4 cl)	1.50 €
- Ricard (2 cl)	1,50 €
- Bière	2,00 €
- Non mentionnée	2,00 €
- Vin blanc (7 cl)	1,50 €
- Vin rouge (7 cl)	1,50 €
- Whisky - alcool fort	3,00 €

✓ **BOISSONS NON ALCOOLISEES**

- Jus de fruit, Coca, Orangina, Perrier	1,50 €
- Infusion, thé, café	1,00 €
- Eau minérale au verre (avec ou sans sirop)	1,00 €
- Limonade (avec ou sans sirop)	1 ,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord sur l'ouverture d'un débit de boissons dans la salle des fêtes – Cercle Rural deux jours par an et approuve les tarifs ci-dessus.

=> **adoptée à l'unanimité.**

### ➤ **Location d'un appartement communal à l'ancienne école**

L'appartement communal n°1 dans l'ancienne école est libre. Monsieur le Maire fait la présentation des dossiers de demande de logement, déposés en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la location de l'appartement à Madame SAILLANT ROSSERO Edwige, pour un loyer de 495 € par mois, décide de demander une provision pour charges de chauffage, électricité et entretien de 96 € par mois, décide de percevoir la taxe sur les ordures ménagères au ¼ du montant de la taxe annuelle émise par la communauté de communes, décide que chaque année le loyer sera révisé au 1<sup>er</sup> février et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents fixant les modalités de location et concrétisant cette location.

=> **adoptée à l'unanimité.**

## **DECISION DU MAIRE**

### **Création d'une régie de recettes :**

En vertu de la délibération du conseil municipal du 7 avril 2014 autorisant le maire à créer des régies communales, le Maire informe qu'une décision a institué une régie de recettes permettant d'encaisser les produits de la vente des boissons vendues dans le cadre du débit de boissons.

## **RAPPORT DES ACTIONS**

**ENEDIS :** Une étude est en cours pour la suppression des lignes aériennes.

**Restaurant scolaire :** L'extension de la cantine scolaire est envisagée au vu de l'augmentation des effectifs en périscolaire à Villy-le-Bouveret. Le devis pour l'analyse de faisabilité du projet d'un montant de 6720 € TTC est validé par le conseil municipal.

**Travaux Assainissement :** Monsieur le Maire a rencontré les entreprises en charge des travaux en présence d'un représentant de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour convenir de la dernière tranche des travaux de raccordement prévu au Chef-Lieu. Il informe les membres du conseil municipal, qu'une réunion publique aura lieu le mercredi 12 février 2020 à 19h00 en mairie. Les habitants concernés par ces travaux recevront une mairie info dans les prochains jours.

**Agorespace :** Des travaux de restauration du terrain multisports seront à prévoir cette année, et les crédits seront inscrits au budget 2020.

Il a également été remonté en mairie que l'interrupteur permettant l'éclairage du terrain multisports est régulièrement dégradé par les utilisateurs de celui-ci. Il est donc provisoirement protégé en attente d'une modification plus sécuritaire.

**Eclairage Public :** L'entreprise Jacquemoud est intervenue afin d'effectuer des réglages au hameau « Chez Violet » dont l'éclairage clignotait depuis quelques jours. Elle a également effectué le remplacement de deux lampadaires, un « chez Falconnet » et l'autre « Chez Bouchet ».

## POSTULATS

**Mise de sécurité RD 27 :** Comme évoqué dans le compte rendu du 28 novembre 2019, une rencontre avait eu lieu avec un représentant du Département afin de sécuriser la RD 27 des maisons en contre-bas au niveau de chez Viollet. Le Maire présente 2 devis de barrières de sécurité aux membres du conseil qui sont favorables à la mise en sécurité de cette portion de route départementale.

**Salle polyvalente :** Monsieur le Maire fait la présentation de deux devis pour la fourniture et l'installation de nouveaux éléments de cuisson pour la cuisine de la salle du Cercle Rural. La somme de 15 000€ sera inscrite au budget 2020.

Il les informe également, qu'après investigation, des travaux d'assainissement vont devoir être réalisés très prochainement dans la salle car les réseaux ne sont plus raccordés correctement et engendrent des fuites au niveau de la cave.

**Budget 2020 :** Monsieur le Maire propose de voter le budget avant les prochaines élections pour permettre à la nouvelle équipe de fonctionner normalement. Il sera étudié lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## INFORMATIONS

**Transport scolaire :** Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, informant les parents des élèves du circuit 216014 d'indiscipline dans le car et des sanctions qui peuvent être mises en place.

**Office du Tourisme :** Alter'Alpa Tourisme transmet régulièrement des notes de conjoncture et les chiffres transmis pour la période de septembre à décembre 2019 sont très encourageants, notamment par les 1656 visiteurs des offices et le Pont de la Caille qui fait partie de sites les plus demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Villy-le-Bouveret, le 07 février 2020

Le Maire,  
Jean-Marc BOUCHET

